

Préfecture de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de Puy-du-Lac  
Parc éolien puy-laquois nord

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du parc éolien puy-laquois nord sur la commune de Puy-du-Lac, déposée par la société SARL CHAMPS FREESIA.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : Société SARL CHAMPS FREESIA, dont le siège se situe au 3 bis, route de Lacourtenour, 31150 Fenouillet, Tél. 05 61 82 08 20.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis du pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Puy-du-Lac, La Jarrie 17380 Puy-du-Lac, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 ; mardi de 15 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; fermé le jeudi.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de Puy-du-Lac, siège de l'enquête, La Jarrie 17380 Puy-du-Lac, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté.

M. Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics État, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de Puy-du-Lac, dans les conditions suivantes :

- Mercredi 16 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.
- Mardi 22 septembre 2020 de 15 h à 18 heures.
- Lundi 28 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.
- Vendredi 2 octobre 2020 de 17 h à 20 heures.
- Samedi 10 octobre 2020 de 9 h à 12 heures.
- Mercredi 14 octobre 2020 de 14 h à 17 heures.

L'ensemble des mesures sanitaires et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société SARL CHAMPS FREESIA.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de Puy-du-Lac pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Préfecture de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de Puy-du-Lac  
Parc éolien puy-laquois sud

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du parc éolien puy-laquois sud sur la commune de Puy-du-Lac, déposée par la société SARL CHAMPS FREESIA.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : société SARL CHAMPS FREESIA, dont le siège se situe au 3 bis, route de Lacourtenour, 31150 Fenouillet, Tél. 05 61 82 08 20.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis du pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête ; sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Prémambules SAS : <https://www.registre-dematerialise.fr/2024>

Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Puy-du-Lac, La Jarrie 17380 Puy-du-Lac, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 ; mardi de 15 h à 18 heures ; mercredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures ; fermé le jeudi.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de Puy-du-Lac, siège de l'enquête, La Jarrie, 17380 Puy-du-Lac, à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté.

M. Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics État, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de Puy-du-Lac, dans les conditions suivantes :

- Mercredi 10 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.
- Mardi 22 septembre 2020 de 15 h à 18 heures.
- Lundi 28 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.
- Vendredi 2 octobre 2020 de 17 h à 20 heures.
- Samedi 10 octobre 2020 de 9 h à 12 heures.
- Mercredi 14 octobre 2020 de 14 h à 17 heures.

L'ensemble des mesures sanitaires et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire-enquêteur.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société SARL CHAMPS FREESIA.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de Puy-du-Lac pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant le projet d'aménagement du parc d'activités économiques de La Combe à Surgères

Objet et durée de l'enquête : Le public est informé que par arrêté du 10 août 2020 le président de la Communauté de communes Aunis Sud a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet d'aménagement du parc d'activités économiques de La Combe, à Surgères.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 17 septembre 2020 au mercredi 21 octobre 2020 inclus, soit pour une durée de 35 jours consécutifs.

Le Communauté de communes Aunis Sud prévoit l'aménagement d'un parc d'activités économiques sur une emprise totale de 13,3 ha au nord de la commune de Surgères, sur le site de La Combe, 26 lot à bâtir, de 1 768 à 7 249 m<sup>2</sup>, seront proposés à la vente, pour des activités artisanales et industrielles. Les terrains seront desservis par les réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées, d'électricité, de gaz, de téléphone et de fibre optique. Des espaces verts et des haies mixtes, composés d'essences locales, seront plantés.

Composition du dossier d'enquête : Le dossier de demande de permis d'aménager ; l'étude d'impact ; l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire de réponse produit par la Communauté de communes Aunis Sud ; les pièces administratives : décision du président autorisant la signature et le dépôt d'un permis d'aménager, décision du Tribunal Administratif de Poitiers désignant le commissaire-enquêteur, arrêté d'ouverture d'enquête publique, publication de l'avis d'enquête publique dans le journal « Sud Ouest » et le journal « L'Hebdo », le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, permettant de consigner les observations du public.

Consultation du dossier d'enquête : Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à la pépinière d'entreprises Indigo (zone industrielle de la Mélarie, allée de la Baratte, 17700 Surgères) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; sur le site Internet de la Communauté de communes Aunis Sud : <https://aunis-sud.fr/ma-coc-aunis-sud/ce-que-fait-la-coc/enquetes-publiques/>

Commissaire-enquêteur : M. Pierre REINA, domicilié à Lagord (17140), a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

Permanence du commissaire-enquêteur : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la pépinière d'entreprises Indigo (zone industrielle de la Mélarie, allée de la Baratte, 17700 Surgères) aux jours et horaires suivants :

- le jeudi 17 septembre 2020 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 25 septembre 2020 de 14 h à 17 h,
- le lundi 5 octobre 2020 de 9 h à 12 h,
- le mardi 13 octobre 2020 de 14 h à 17 h,
- le mercredi 21 octobre de 9 h à 12 h.

Observations du public : Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être : consignées sur un registre d'enquête à la pépinière d'entreprises Indigo ; adressées par courriel électronique à l'adresse suivante : [contact@aunis-sud.fr](mailto:contact@aunis-sud.fr) (dans ce cas, noter en objet « observations La Combe pour commissaire-enquêteur ») ; adressées par courrier à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de communes Aunis Sud, 44, rue du 19-Mars-1962, BP 89, 17700 Surgères.

Suite de l'enquête publique : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront transmis au président de la Communauté de communes Aunis Sud dans le délai réglementaire de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il sera tenu à la disposition du public, pendant un an, à la pépinière d'entreprises Indigo.

Il sera également consultables sur le site Internet de la Communauté de communes Aunis Sud : <https://aunis-sud.fr/ma-coc-aunis-sud/ce-que-fait-la-coc/enquetes-publiques/>

Informations complémentaires : Toute information relative au parc d'activités économiques de La Combe ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de M. le Président de la Communauté de communes Aunis Sud, 44, rue du 19-Mars-1962, BP 89, 17700 Surgères ; par courriel électronique à l'adresse suivante : [contact@aunis-sud.fr](mailto:contact@aunis-sud.fr) ; par téléphone : 05 17 83 41 81.



Sud Ouest  
emploi

Un bon  
recrutement  
ça ne  
s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ  
EXPERTISE | PROXIMITÉ  
DIFFUSION CIBLÉE | REACTIVITÉ

soemplot@sudouest.fr  
05 35 31 27 42



Sudouest archives

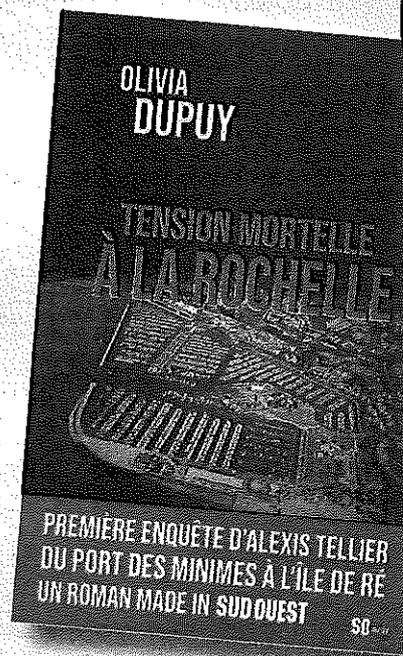
Offrez  
le journal complet  
ou la une  
sur

[sudouest.fr/archives/](http://sudouest.fr/archives/)



AU CŒUR  
DE LA  
ROCHELLE

Une enquête  
du port des Minimes  
à l'île de Ré



PREMIÈRE ENQUÊTE D'ALEXIS TELLIER  
DU PORT DES MINIMES À L'ÎLE DE RÉ  
UN ROMAN MADE IN SUD OUEST

En vente chez  
voire marchand de journaux.

717101 JULIEN SEVE ACTES ET CONSEILS Société d'Avocats Droit des Sociétés et Droit Fiscal 7, rue du Bois d'Huré 17140 LAGORD

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP à LAGORD du 31/08/2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la rochele le 09/09/2020, dossier n°2020 00036137, référence 1704P01 2020 A 01811, la Société « GOODFOOD », SAS au capital de 10.000 Euros, ayant son siège social à LA ROCHELLE 17000 - 10, rue de Quatrefoies Identifiées sous le numéro 808 956 882 au RCS de LA ROCHELLE a vendu à la Société « SARL FENUA », SARL au capital de 10.000 Euros, ayant son siège social à LA ROCHELLE 17000 - 10, rue de Quatrefoies Identifiées sous le numéro 808 242 362 au RCS de LA ROCHELLE. Un fonds de commerce de négoce de tous produits d'alimentation générale, d'épicerie fine, diététiques et cosmétiques, tous articles de décoration, tous produits d'équipement de la maison et de la personne et plus généralement le négoce de tous produits BIO (biologiques) est exploité à titre principal à LA ROCHELLE 17000 - 10, rue des Quatrefoies, sous l'enseigne « BIONDELLA ROCHELLE », pour lequel la Société « GOODFOOD » est identifiée au RCS de LA ROCHELLE le numéro 808 956 882 et au répertoire SIREN de INSEE sous le numéro SIRET 808 956 882 00019, moyennant le prix principal de DEUX-DENT QUARANTE-MILLE EUROS (240.000,00 €). La prise de possession a été fixée à compter du 01/09/2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à la SELAS « JULIEN SEVE ACTES ET CONSEILS », Société d'Avocats au barreau de LA ROCHELLE-ROCHEFORT, dont le siège est à LAGORD 17140 - 7, rue du Bois d'Huré, où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites, dans les formes légales, au plus tard dans les dix jours qui suivent la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion

VENUES

1017069 La SELAR SARFATY & ASSOCIES Maître Pierre SARFATY Avocat au Barreau de Nantes, 7 Place Foch - 44100 SAINTES et la SELAR CVS Société d'Avocats Interbarreaux (Nantes-Saintes-Lorient-Lyon), Maître Bertrand LARONZE, Avocat au Barreau de Nantes 28 Boulevard de Laignay - 44100 NANTES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de SAINTES Square du Maréchal Foch 17100 SAINTES UNE MAISON D'HABITATION (92 m2) AVEC JARDIN SUR PARCELLE CLÔTURÉE COMMUNE DE SAUNON (17600) 13 rue Saint Euphrasy Le VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 à 09H30 Une maison d'habitation d'une surface habitable de 92 m2 comprenant : Au RDC : une entrée, un couloir, Salon/séjour avec coin cuisine, deux chambres, wc, salle de bains, cellier avec dégagement sur escalier Au sous-sol : Garage/chauffière, 4 placards attenants au garage dont l'une abritant une cave à feu Un jardin clôturé. Ledit bien immobilier étant cadastré Section CA n° 654 pour une surface de 23ca MISE A PRIX (frais outre) : 40.000,00 Euros Les enchères ne seront reçues que par titulaire d'Avocat inscrit au Barreau de SAINTES. Pour tous renseignements, s'adresser à l'avocat susnommé ou au Greffe du Juge de l'exécution (Chambre des saisies-immobilières) près le Tribunal Judiciaire de SAINTES ou le cahier des conditions de vente a été déposé.

Pour avis, Maître Pierre SARFATY, Avocat, Maître Bertrand LARONZE, Avocat.

SUCCESSIONS VACANTES

INVENTAIRE A LA SUCCESSION

2117041 La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, contactée de la succ. PATRICK Patrick décédé le 30/05/2014 à La Rochelle (17) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0339043217.

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COMBE A SURGERES

Objet et durée de l'enquête Le public est informé que par arrêté du 10 août 2020 le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'aménagement du parc d'activités économiques de La Combe à Surgères. L'enquête publique se déroulera du jeudi 17 septembre 2020 au mercredi 21 octobre 2020 inclus, soit pour une durée de 35 jours consécutifs. La Communauté de Communes Aunis Sud prévoit l'aménagement d'un parc d'activités économiques sur une superficie totale de 15,3 hectares au Nord de la commune de Surgères, sur le site de La Combe, 25 lots à bâtir, de 1 750 à 7 249 m², seront proposés à la vente, pour des activités artisanales et industrielles. Les terrains seront desservis par les réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées, d'électricité, de gaz, de téléphone et de fibre optique. Des espaces verts et des haies mixtes, composés d'essences locales, seront plantés. Composition du dossier d'enquête - le dossier de demande de permis d'aménager, - l'étude d'impact, - l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire de réponse produit par la Communauté de Communes Aunis Sud, - les pièces administratives : décision du Président autorisant la signature et le dépôt d'un permis d'aménager, décision du Tribunal Administratif de Poitiers désignant le commissaire enquêteur, arrêté d'ouverture d'enquête publique, publication de l'avis d'enquête publique dans le Journal Sud-Ouest et le Journal Habitat, - le registre d'enquête à feuillettes non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, permettant de consigner les observations du public. Consultation du dossier d'enquête Le commissaire enquêteur sera consultable pendant toute la durée de l'enquête : - à la Pépinière d'entreprises Indigo (Zone Industrielle de la Mâtérie - Allée de la Baratte - 17000 Surgères) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, - sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : https://aunis-sud.fr/mma-cdc-aunis-sud/que-fait-la-cdc/enquetes-publiques/ Commissaire enquêteur Monsieur Pierre REINA, domicilié à Lagord (17140), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers. Permanence du commissaire enquêteur Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Pépinière d'entreprises Indigo (Zone Industrielle de la Mâtérie - Allée de la Baratte - 17000 Surgères) aux jours et horaires suivants : - le jeudi 17 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, - le vendredi 18 septembre 2020 de 14h00 à 17h00, - le lundi 5 octobre 2020 de 9h00 à 12h00, - le mardi 13 octobre 2020 de 14h00 à 17h00, - le mercredi 21 octobre 2020 de 9h00 à 12h00. Observations du public Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être : - consignées sur un registre d'enquête à la Pépinière d'entreprises Indigo, - adressées par courriel électronique à l'adresse suivante : contact@caunis-sud.fr (dans ce cas, noter en objet « observations La Combe pour commissaire enquêteur »), - présentées à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes Aunis Sud - 44 Rue du 19 mars 1962 - BP 89 - 17000 Surgères. Suite de l'enquête publique Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis au Président de la Communauté de Communes Aunis Sud dans le délai réglementaire de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la Pépinière d'entreprises Indigo. Ils seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : https://aunis-sud.fr/mma-cdc-aunis-sud/que-fait-la-cdc/enquetes-publiques/ Informations complémentaires Toute l'information relative au parc d'activités économiques de La Combe ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud : - par courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes Aunis Sud - 44 Rue du 19 mars 1962 - BP 89 - 17000 Surgères, - par courriel électronique à l'adresse suivante : contact@caunis-sud.fr, - par téléphone : 05.17.83.41.81

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de PUY-DU-LAC PARC EOLIEN PUY LAQUOIS NORD

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du PARC EOLIEN PUY LAQUOIS NORD sur la commune de PUY-DU-LAC, déposée par la Société SARL CHAMPS FREESIA. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : Société SARL CHAMPS FREESIA, dont le siège se situe au 3 bis route de Lacourtesourit 31150 FENOUILLET, Tel : 05 51 82 05 20. La consultation des documents en matière d'environnement et le dépôt d'observations sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis du pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse suivante : pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr Elles seront consultables : sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête, sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Prémambules SAS : https://www.registre-dematerialise.fr/2024 Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête. Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de PUY-DU-LAC. La JARIE 17380 PUY DU LAC, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 09h30 à 12h30 ; mardi de 15h00 à 18h00 ; mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; fermé le jeudi. En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de PUY-DU-LAC, siège de l'enquête, La JARIE 17380 PUY DU LAC, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. La consultation des documents en matière et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté. Monsieur Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de PUY-DU-LAC, dans les conditions suivantes : • Mercredi 16 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 • Mardi 22 septembre 2020 de 15h00 à 18h00 • Lundi 28 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 • Vendredi 2 octobre 2020 de 17h00 à 20h00 • Samedi 10 octobre 2020 de 09h00 à 12h00 • Mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. Il remplira ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement. A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SARL CHAMPS FREESIA. La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de PUY-DU-LAC pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de PUY-DU-LAC PARC EOLIEN PUY LAQUOIS SUD

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du PARC EOLIEN PUY LAQUOIS SUD sur la commune de PUY-DU-LAC, déposée par la Société SARL CHAMPS ECHEVERRIA. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : Société SARL CHAMPS ECHEVERRIA, dont le siège se situe au 3 bis route de Lacourtesourit 31150 FENOUILLET, Tel : 05 51 82 05 20. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis du pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse suivante : pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr Elles seront consultables : sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête, sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Prémambules SAS : https://www.registre-dematerialise.fr/2024 Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête. Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de PUY-DU-LAC. La JARIE 17380 PUY DU LAC, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 09h30 à 12h30 ; mardi de 15h00 à 18h00 ; mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; fermé le jeudi. En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de PUY-DU-LAC, siège de l'enquête, La JARIE 17380 PUY DU LAC, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. La consultation des documents en matière et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté. Monsieur Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de PUY-DU-LAC, dans les conditions suivantes : • Mercredi 16 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 • Mardi 22 septembre 2020 de 15h00 à 18h00 • Lundi 28 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 • Vendredi 2 octobre 2020 de 17h00 à 20h00 • Samedi 10 octobre 2020 de 09h00 à 12h00 • Mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. Il remplira ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement. A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SARL CHAMPS ECHEVERRIA. La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de PUY-DU-LAC pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, déposée par la Société ENERGIE DU MIGNON. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERGIE DU MIGNON, dont le siège se situe au 32, 36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, Tel : 01 41 31 03 02. La consultation des documents en matière d'environnement et le dépôt d'observations sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête. Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la Société Prémambules SAS est aussi mis en place à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2034 Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête. Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, 11 rue du Stade 17330 DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et mercredi de 09h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 ; vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00. En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, siège de l'enquête, 11 rue du Stade 17330 DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. La consultation des documents en matière et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté. Monsieur Pierre GUILLON, Directeur Administratif et Financier en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, dans les conditions suivantes : • Lundi 14 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 • Mardi 22 septembre 2020 de 15h00 à 18h00 • Vendredi 2 octobre 2020 de 09h00 à 12h00 • Lundi 5 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 • Mercredi 7 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 • Mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. Il remplira ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement. A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERGIE DU MIGNON. La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Vanessa RUAULT**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME  
MARITIME / DRCTE / BAE  
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 17/09/2020 09:28:57

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72301645**

## ANNULE ET REMPLACE

# ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D ENQUETE PUBLIQUE 2EME AVIS  
SARL CHAMPS FREESIA  
Projet parc éolien sur la commune de PUY-DU-LAC**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIM  
SUD-OUEST**

**CHARENTE MARITIME  
CHARENTE MARITIME**

Le 17/09/2020 *OC*

Le 18/09/2020 *OK*

Olivier COLIN  
Directeur

**Avis administratifs et Judiciaires**

**Enquêtes publiques**

Communauté de Communes Castillon-Pujols



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet de système collectif de collecte et de traitement des effluents vinicoles pour la CUMA vitivinicole de l'engrangerie et la GIE Chantemerle

Par arrêté n°AR-2020-02 en date du 24 juillet 2020, le président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Rauzan pour pouvoir permettre la réalisation du projet « de système collectif de collecte et de traitement des effluents vinicoles pour la CUMA vitivinicole de l'engrangerie et la GIE Chantemerle ».

À cet effet, M. Rémi BAUDINET a été désigné comme commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête se déroulera au siège de la mairie de Rauzan, 2, place du Champ-de-Foire 33420 Rauzan. Du mercredi 26 août 2020 9 h jusqu'au vendredi 26 septembre inclus 16 h 30. Soit une durée de 31 jours consécutifs.

**Aux jours et heures habituels d'ouverture :** Lundi à jeudi : de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 heures. Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 - Samedi : 9 h à 12 heures.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et sur le site Internet de la Communauté de Communes Castillon-Pujols à l'adresse suivante : <https://www.castillonpujols.fr/> et de la commune de Rauzan à l'adresse suivante : <https://www.rauzan.net/>

Le dossier comprend le rapport des incidences environnementales et une évaluation environnementale. Un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier. Il est également consultable sur l'adresse Internet de la MRAE à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie de Rauzan :  
Mercredi 26 août de 9 h à 12 h 30  
Mercredi 2 septembre de 9 h à 12 h 30  
Mercredi 9 septembre de 9 h à 12 h 30  
Mercredi 16 septembre de 9 h à 12 h 30  
Vendredi 25 septembre de 13 h 30 à 16 h 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la mairie de Rauzan ou reçues au siège de la Communauté de Communes et dans la mairie de Rauzan par voie postale.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site Internet de l'enquête publique. À l'issue de l'enquête, le président pourra prendre une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le président de la Communauté de communes Castillon-Pujols, Gérard CESAR.

Préfecture de la Charente-Maritime

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet d'un parc éolien sur la commune de Puy-du-Lac  
Parc éolien puy-laquols sud

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du parc éolien puy-laquols sud sur la commune de Puy-du-Lac, déposée par la société SARL CHAMPS FREESIA.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : société SARL CHAMPS FREESIA, dont le siège se situe au 3 bis, route de Lacourtescourt, 31150 Fenouillet, tél. 05 61 82 08 20.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique Publications, sous-rubrique Consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis de pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse suivante : [pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête ; sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Prémambules SAS : <https://www.registre-dematerialise.fr/2024>

Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Puy-du-Lac, La Jarrie 17360 Puy-du-Lac, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 ; mardi de 15 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 16 heures ; fermé le jeudi.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de Puy-du-Lac, siège de l'enquête, La Jarrie, 17360 Puy-du-Lac, à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté.

M. Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics État, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de Puy-du-Lac, dans les conditions suivantes :

Mercredi 16 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.  
Mardi 22 septembre 2020 de 15 h à 18 heures.  
Lundi 28 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.  
Vendredi 2 octobre 2020 de 17 h à 20 heures.  
Samedi 10 octobre 2020 de 9 h à 12 heures.  
Mercredi 14 octobre 2020 de 14 h à 17 heures.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire-enquêteur.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société SARL CHAMPS FREESIA.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de Puy-du-Lac pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Préfecture de la Charente-Maritime

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet d'un parc éolien sur la commune de Puy-du-Lac  
Parc éolien puy-laquols nord

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du Parc éolien puy-laquols nord sur la commune de Puy-du-Lac, déposée par la Société SARL CHAMPS FREESIA.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : Société SARL CHAMPS FREESIA, dont le siège se situe au 3 bis route de Lacourtescourt 31150 Fenouillet, tél. 05 61 82 08 20.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique Publications, sous-rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis de pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse suivante : [pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables :

- sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête ;

- sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Prémambules SAS : <https://www.registre-dematerialise.fr/2009>

Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquêtes.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Puy-du-Lac, La Jarrie 17360 Puy-du-Lac, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 ; mardi de 15 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ; fermé le jeudi.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de Puy-du-Lac, siège de l'enquête, La Jarrie 17360 Puy-du-Lac, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté.

M. Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics État, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de Puy-du-Lac, dans les conditions suivantes :

• Mercredi 16 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.  
• Mardi 22 septembre 2020 de 15 h à 18 heures.  
• Lundi 28 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.  
• Vendredi 2 octobre 2020 de 17 h à 20 heures.  
• Samedi 10 octobre 2020 de 9 h à 12 heures.  
• Mercredi 14 octobre 2020 de 14 h à 17 heures.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SARL CHAMPS FREESIA.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de Puy-du-Lac pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Direction départementale des Territoires et de la Mer  
Service des procédures environnementales



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires au niveau du canal de ceinture sud du Petit Marais de Blaye sur les communes d'Anglade, Saint-Androny, Fours et Saint-Genès-de-Blaye

Une enquête publique est prescrite du lundi 24 août 2020 au jeudi 24 septembre 2020 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour les travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires au niveau du canal de ceinture sud du Petit Marais de Blaye sur les communes d'Anglade, Saint-Androny, Fours et Saint-Genès-de-Blaye.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

La responsable du projet est la Communauté de communes de l'Estuaire, 38, avenue de la République, 33200 Braud-et-Saint-Louis. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Guéric GABRIEL, tél. 05 57 42 61 99.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les mairies d'Anglade, Saint-Androny, Fours et Saint-Genès-de-Blaye aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être déposées directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies d'Anglade, Saint-Androny, Fours et Saint-Genès-de-Blaye.

Le public pourra également transmettre ses observations à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe@girondedepartement.gouv.fr](mailto:ddtm-spe@girondedepartement.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Gironde.

Le dossier sera consultable sur le site Internet des services de l'État en Gironde [www.girondedepartement.gouv.fr](http://www.girondedepartement.gouv.fr) rubriques « Publications, publications légales, enquêtes publiques 2020 ».

Les personnes qui le souhaitent pourront transmettre leurs observations à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie d'Anglade, mairie, 1, place des Platanes, 33390 Anglade, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry à Bordeaux.

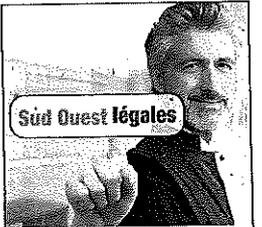
M. Gérard DESIERS, architecte retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique ci-dessus. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon les horaires ci-après :

Lundi 24 août 2020 de 15 h à 17 heures, mairie de Anglade ;  
mardi 25 août 2020 de 14 h à 16 heures, mairie de Fours ;  
mardi 22 septembre 2020 de 10 h à 12 heures, mairie de Saint-Androny ;  
jeudi 24 septembre 2020 de 10 h à 12 heures, mairie Saint-Genès-de-Blaye.

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies d'Anglade, Saint-Androny, Fours et Saint-Genès-de-Blaye, à la Direction départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites Internet des services de l'État de la Gironde [www.girondedepartement.gouv.fr/Publications/Publications légales](http://www.girondedepartement.gouv.fr/Publications/Publications%20l%C3%A9gales)

La préfecture de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.



Sud Ouest légales

**Publiez votre annonce légale**

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



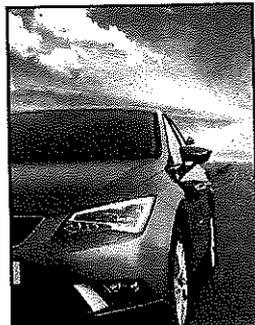
**Les podcasts de la rédaction**



Découvrez nos programmes audio



Rendez-vous sur [sudouest.fr](http://sudouest.fr)



**Sud Ouest auto-moto**

Les nouveautés au banc d'essai chaque vendredi dans votre journal et sur [sudouest.fr/sport/auto-moto/](http://sudouest.fr/sport/auto-moto/)



217035

PME FINANCIERE

Société par actions simplifiée au capital de 5 238 120 euros

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er juillet 2020 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de location de biens immobiliers...

POUR AVIS Le Président

217036

S.F.P. CONSEILS ASSOCIES FORESTIAS DUROUX PERRIERE 51 rue de Royan 16110 SAINT YVIEUX SUR CHARENTE

Suivant A.GE du 01.07.2020 de la société - FPL FULL PARTS SAS au capital de 8.000 € dont le siège social est à SAINTES (17100) - 8 avenue de Gémézac - ZA des Charliers (RCS SAINTES 447 995 301), il a été décidé de transférer le siège social à compter de ce jour à SAINTES (17100) - 12 avenue de Gémézac - ZA des Charliers.

217024

SCI GJ2D

SAS au capital de 2000 euros Siège social : 1 rue de Terrefort Traversonne 85190 VOUILLE RCS POITIERS 789 205 390

Aux termes d'une délibération en date du 18 mai 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1 rue de Terrefort Traversonne 85190 VOUILLE au 33 rue des Boutons d'Or 17140 Salats Marie de Bé et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts ; le reste de l'article sans changement.

Pour avis.

217017

CR2

SARL au capital de 1000 € Siège social : 5 Rue Julia et Maurice Marcou 17700 SURGERES RCS LA ROCHELLE 802641573

Par décision des associés du 11/08/2020, il a été décidé de nommer Mme Renaud Christelle demeurant 5 Rue Julia et Maurice Marcou 17700 SURGERES en qualité de Gérant en remplacement de Mme Renaud Christelle, à compter du 11/08/2020. Modification au RCS de LA ROCHELLE.

217038

LE DOLMEN POURPRE

SAS au capital de 10000 € Siège social : 25b rue Lesson 17300 SURGERES RCS LA ROCHELLE 625955554

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/08/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 34 rue Docteur Paul Pellier 17300 ROCHEFORT à compter du 17/08/2020. Modification au RCS de LA ROCHELLE.

217021

SCI GAIA

SCI au capital de 49.000 € Siège social : CHEZ NOUET, 17210 Montlieu-la-Garde 518 288 102 RCS de Saintes

L'AGE du 14/08/2020 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : la vente à titre exceptionnel de tout bien mobilier et immobilier pouvant appartenir à ladite société.

Modification au RCS de Saintes.

217001

SCI DZINYO

SCI au capital de 2000€ Siège social : 12 rue du Mission de l'Evangile 17000 La Rochelle 806997324 RCS La Rochelle.

Le 18/07/20 les associés ont décidé de transférer le siège social au 14 av du Général Leclerc 17000 La Rochelle à compter du 18/07/20. Mention au RCS de La Rochelle.

SUCCESSIONS VACANTES

INV SUCCESS REG PASSIF

2417023

La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Sourdis, BP908 33060 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de Mme RIGOURD veuve LE MARHOLLEC Eliane décédée le 13/03/2018 à Saint-Jean-d'Angély (17), a procédé à l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0338045939.

DISSOLUTIONS

317007

BAUDRY Marina

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 2 000 euros Siège social : 6 rue de la Motte Grenet 17690 ANGOULINS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2020, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Marina BAUDRY, demeurant 6 Rue de la Motte Grenet 17690 ANGOULINS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation au 30 septembre 2019.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHELLE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

317018

SARL RELAX FORME MARENNES

En liquidation au capital de 10 000 € Siège social : Rue du Jeu de Paume ZA Flet de Feusse 17320 MARENNES-VIEUX-BROUAGE RCS de LA ROCHELLE 823 514 092

L'assemblée générale ordinaire du 22/08/2020 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/04/2020.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHELLE.

Stephanie OLIVIER

317004

Ler 17.

SAS au capital de 1020€ Siège social : 4 Impasse de la Tour de Braco, 17350 Grandjean, RCS 848472639 Saintes.

Le 30/06/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2020. Alain Dalanpon, 7 rue St André 17470 Charbonnières, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile personnel du liquidateur. Modification au RCS de Saintes.

FONDS DE COMMERCE

171032

CESSION DE FONDS COMMERCES

Suivant acte reçu par Maître Christophe CAZENAVE, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « Les Notaires de la Brèche - Titulaire d'un Office Notarial à NIORT (Deux-Sèvres), 26 Avenue Bujault, soussigné, le 3 août 2020, enregistré au SPFE NIORT 1, le 7 août 2020 volume 2020N numéro 694, a été créé un fonds de commerce par la Société dénommée IMAGIN'HAIR, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000,00 EUR €, dont le siège est à MARANS (17230), 34 rue Gambotta, identifiée au SIREN sous le numéro 89819181 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE.

La Société dénommée MPC 2, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500,00 EUR €, dont le siège est à MARANS (17230), 34 rue Gambotta (identifiée au SIREN sous le numéro 89819181 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE Désignation du fonds : fonds de commerce de coiffure sis à MARANS (17230) 34 rue Gambetta, lui appartenant, connu sous le nom commercial IMAGIN'HAIR, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE, sous le numéro 803 442 607.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'ent en jouissance a eu lieu le 1er août 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR), s'appliquant : - aux éléments incorporels pour HUIT MILLE EUROS (8 000,00 EUR), - au matériel pour DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la société ou domicile à été élu à cet effet.

Pour Insertion Le notaire.

717008

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/07/2020, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCTIONNEMENT DE L'ENREGISTREMENT LA ROCHELLE le 11/08/2020, Dossier 2020 00030676, Référence 1704P01 2020 A 01569,

La société ANVIPONT, SARL, au capital de 5 000 €, La Maladrerie 17250 PONT-L'ABBE-D'ARNOULT, 834 173 254 RCS SAINTES, Avenant à :

La société DISTRIFONDS 21, SAS, au capital de 1 000 €, 123 Quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE, N° 883 735 953 RCS CRETEIL,

Le Fonds de Commerce de distribution de produits alimentaires de grande consommation ou de produits non-alimentaires, ainsi que toutes activités accessoires exploité à PONT-L'ABBE D'ARNOULT (17250), 4 Chemin Vert, La Maladrerie, sous l'enseigne LEADER PRICE.

Moyennant le prix principal de 600 000 € s'appliquant : - aux éléments incorporels pour : 350 700 € - aux éléments corporels pour : 241 300 € L'entrée en jouissance a été fixée au 01/07/2020.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites à peine de forclusion dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au Cabinet LEGISPERE AVOCATS, représenté par Maître Olivier LOPEZ, 7 Cours du Maréchal Leclerc 17100 SAINTES.

REGIMES MATRIMONIAUX

617039

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Marie BODIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pierre-Marie BODIN et Pierre BATIGNY, Notaires associés », Titulaire d'un Office Notarial à ARS EN RE (Charente Maritime), 4 Route de Saint-Gilbert, CPCCN 17009, le 13 août 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Gontran Louis Théophile GOURDON, Educateur, demeurant à LA COUARDE SUR MER (17870) 64 Grande Rue, et Madame Danièle Suzanne VIL-LARD, Agent Administratif, son épouse, demeurant à LA COUARDE SUR MER (17870) 10 Rue des Ragotières.

Monsieur est né à LA ROCHELLE (17000) le 23 novembre 1981. Madame est née à CORBEIL-ES-SONNES (91100) le 3 août 1965. Mariés à la mairie de LA COUARDE SUR MER (17870) le 29 avril 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente Insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

L'HEBDO COURTIER

7 rue Paul-Bert - BP 57 - 17700 SURGERES Tel: 0516194305 - Fax: 0519194309 mail: redaction@hebdo17.com

Journal hebdomadaire d'informations régionales édité par SARL L'Austinienne de Presse Siège social: 26 avenue du Général Leclerc 17400 Saint-Jean-d'Angély

Directeur de la publication Vincent David

Directrice générale Valérie Bourbette Del Piero

Rédacteur en chef adjointe Carine Fernandez

Journalistes Amaury Legrand, Clément Vidal

Employée de presse Marie-Bénédictine Roy

Employé de fabrication Emilien Dubert

Attachée commerciale Christina Tavernier

N° de Commission paritaire: 1725069402 - ISSN 2081-4584

Impression: Charente Libre, ZIP 17136300 Lisse-d'Espagnac

Ce journal a été imprimé sur un papier recyclé en France, Espagne et plus de 100% de fibres recyclées, certifié PEFC 100% FSC-COC, Emision de GES: 175 g CO2 eq par exemplaire (Écologie 2018).

ENQUÊTES PUBLIQUES

1617005

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet d'un parc éolien sur la commune de PUY-DU-LAC PARC EOLIEN PUY LAQUIS NORD

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du PARC EOLIEN PUY LAQUIS NORD sur la commune de PUY-DU-LAC, déposée par la Société SARL CHAMPS FREESIA.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 36 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de PUY-DU-LAC, La Jarrie 17380 PUY DU LAC, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 09h30 à 12h30 ; mardi de 15h00 à 18h00 ; mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; fermé le jeudi.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre se feront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté.

Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Retraité Ingénieur divisionnaire travaux publics Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement. A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SARL CHAMPS FREESIA. Le copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de PUY-DU-LAC pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

1617006

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet d'un parc éolien sur la commune de PUY-DU-LAC PARC EOLIEN PUY LAQUIS SUD

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du PARC EOLIEN PUY LAQUIS SUD sur la commune de PUY-DU-LAC, déposée par la Société SARL CHAMPS ECHEVERIA.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 36 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de PUY-DU-LAC, La Jarrie 17380 PUY DU LAC, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 09h30 à 12h30 ; mardi de 15h00 à 18h00 ; mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; fermé le jeudi.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre se feront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté.

Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Retraité Ingénieur divisionnaire travaux publics Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement. A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SARL CHAMPS ECHEVERIA. Le copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de PUY-DU-LAC pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Vanessa RUAULT**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME  
MARITIME / DRCTE / BAE  
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 17/07/2020 17:22:53

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72301073**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D ENQUETE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur la commune de  
PUY-DU-LAC - SARL CHAMPS FREESIA**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**SUD-OUEST**

**CHARENTE MARITIME**

Le 27/08/2020 **OK**

**L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIME**

**CHARENTE MARITIME**

Le 27/08/2020 **OK**

Olivier COLIN

Directeur